

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Présents : M.M. RAMONEDA, ABADIE, BARRERA, BOILS, BRU, CLARES, DUARTE, GACHET, GLEIZES-RAYA, LEFEBVRE, MILLET, MONTCHAUZOU, PENA, PONS, SOUM, TRAPP, VAYA.

Absent : Mme MOULAÏ

Procuration : Mme LECLAIR à Mr GACHET

Secrétaire de Séance : Mme ABADIE Catherine

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 3 février 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) **COMPTE ADMINISTRATIF M14/2014 :**

Mr CLARES Thierry, adjoint délégué aux finances, présente les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	1.416.924,00 €
Recettes de l'exercice :	1.703.105,63 €
Résultat antérieur (2013) :	500.308,51 €
Résultat cumulé de clôture (2014) :	2.203.414,14 €
Excédent global (2014) :	786.490,14 €

Section Investissement :

	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Dépenses de l'exercice :	1.124.933,43 €	
Recettes de l'exercice :	946.068,46 €	
Résultat de l'exercice 2014 :	- 178.864,97 €	- 3.766,66
Affectation en réserves R 1068 :	214.631,63 €	
Report en fonctionnement (sur 2015) :	571.858,51 €	

Monsieur le Maire quitte la séance afin de ne pas prendre part à la décision du conseil municipal.

Votes : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

2) **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 :**

Le résultat de fonctionnement sert en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (solde de la section corrigé des reports de dépenses et recettes), soit 214.631,63 € pour l'année 2014 ; le restant, (soit 571.858,51 €) sera reporté sur la section de fonctionnement du budget 2015.

Votes : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3) **COMPTE DE GESTION 2014 :**

Le compte de gestion M14 de l'exercice 2014, dressé par Monsieur QUINTANE Alain, Trésorier Principal, étant en conformité avec le compte administratif, il est approuvé à l'unanimité.

Votes : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4) **BUDGET PRIMITIF 2015 :**

Mr CLARES Thierry, adjoint délégué aux finances, présente les différents points suivants :

a) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 :

Afin de maintenir entre autre, la capacité d'autofinancement nette de la commune, il est proposé d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti de 5%, (les taux des contributions directes locales n'ont pas été modifiés depuis 2003) ; les taxes s'élèveront donc à :

- 16,95 % pour la taxe d'habitation
- 29,58 % pour le foncier bâti
- 111,76 % pour le foncier non bâti

Votes : POUR : 14 CONTRE : 3 ABSTENTION : 1

b) Attribution des subventions aux associations de PALAJA :

ACCA	1.300 €
AGE D'OR	1.100 €
AMIS DU VIEUX PALAJA	300 €
ASSOC CULTURELLE	1.500 €
ASSOC PERSONNEL COMMUNAL	200 €
ATELIERS MUSICAUX	800 €
BADMINTON	800 €
CAP DANSE	1.400 €
CARRE D'AS	150 €
CHORALE VOCALISES	600 €
CLUB FORME	1.300 €
COMITE DES FETES	4.000 €
DANSE DE SALON	800 €
GYM FEMININE	600 €
MOTO CLUB	700 €
PALAJA FOOTBALL CLUB	5.000 €
PALAJA PASSION HAND-BALL	2.400 €
PALAJA VTT	2.000 €
PATCHLAJA	600 €
PETANQUE CLUB	800 €
RUGBY PASSION	600 €
SOIREES MUSICALES	2.000 €
SPORTS LOISIRS	600 €
TAE KWON DO	800 €
TENNIS CLUB LE BRIOLET	2.500 €
VITA PAUSE	1.500 €
TOTAL	34.350 €

VOTES : POUR : 13 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2

c) Attribution des subventions à d'autres organismes :

Association « MA VIE » (CLIC)	600 €
AFSEP Sclérose en Plaques	50 €
AFDAIM HANDICAPES	50 €
BTP CFA	114 €
CHAMBRE DES METIERS	176 €
COMITE AUDE UNICEF	50 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	1.620 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	3.600 €
EPICERIE SOLIDAIRE	100 €
FAOL QUINZAINE ECOLES PUBLIQUES	50 €
FEDERATION AUDE CLAIRE	50 €
FNACA	50 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	100 €
LUTTE FLAVESCENCE DOREE	30 €
PREVENTION ROUTIERE	150 €
RESTOS DU CŒUR	150 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	50 €
SOS PREMA	50 €
TOTAL	6.840 €

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

d) Budget Primitif 2015 :
Section fonctionnement :

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
011	Charges à caractère général	470.000,00
012	Charges de personnel et frais	783.244,00
65	Autre charges de gestion courante	220.000,00
66	Charges financières	84.660,00
67	Charges exceptionnelles	5.000,00
022	Dépenses imprévues	110.000,00
023	Virement à la section d'investissement	540.656,00
TOTAL		2.213.560,00

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
70	Produit des services	64.000,00
73	Impôts et Taxes	1.122.119,00
74	Dotations et participations	389.672,00
75	Autre produits de gestion courante	5.810,00
013	Atténuation de charges	5.000,00
76	Produits financiers	100,00
77	Produits exceptionnels	5.000,00
042	Opérations d'ordre	50.000,00
002	Résultat reporté 2013	500.308,00
TOTAL		2.213.560,00

Section d'investissement :

DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
001	Résultat antérieur reporté	178.865,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	57.224,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10.000,00
23/194	Opération voirie	124.759,00
23/240	Opération groupe scolaire	40.418,00
23/241	Opération groupe sportif	151.154,00
23/248	Opération éclairage public	30.000,00
23/249	Opération église	5.000,00
23/258	Opération mairie	5.000,00
23/265	Opération PPRIF	10.000,00
23/267	Opération Complexe Sportif	5.000,00
23/270	Opération Tour de Cazaban	40.543,00
23/271	Opération Local Associations	90.000,00
23/272	Opération P.U.P. (Projet urbain partenarial)	158.500,00
1641	Capital emprunts	212.240,00
21/040	Travaux en régie	50.000,00
	Restes à réaliser 2014	107.823,00
TOTAL		1.276.526,00

RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS en EUROS
10222	FCTVA	173.000,00
10223	TLE	15.000,00
10226	Taxe d'aménagement	15.000,00
1068	Affectation résultat (2014)	214.632,00
1641	EMPRUNT	150.000,00
1321	Subvention Etat	25.192,00
1323	Subvention Département	15.000,00
261	Participations	56.000,00
021	Virement de la section fonctionnement	540.656,00
	Restes à réaliser 2014	72.046,00
TOTAL		1.276.526,00

Votes : POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

5) PERSONNEL COMMUNAL :

a) Fixation du taux de promotion :

Selon les dispositions de l'article 49 de la loi du 26/01/1984 modifiée concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux, il appartient au conseil municipal, après avis du Comité Technique Paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif du personnel communal remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100 % et concerne tous les grades d'avancement, à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Suite à l'avis du Comité Technique Paritaire du 14/04/2015, le taux pour le grade :

Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet : est fixé à 100 % (pour 1 poste)

avec effet rétroactif au 01/01/15.

b) Modification du tableau des effectifs :

Il se présente comme suit au 01/01/2015 :

Grades	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché Principal	A	1	1 à 80%	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1	
<u>Filière Technique</u>				
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Agent de Maîtrise	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	32.20/35 (1)
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	8	8	[32.76/35(1) 31.50/35 (2) 25.00/35 (1) 24.00/35 (1) 21.00/35 (1) 17.50/35 (1) 16.45/35 (1)]
<u>Filière Culturelle</u>				
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	1	31.30/35
<u>Filière Police</u>				
Brigadier-Chef Principal	C	1	1	

Votes : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6) C.I.A.S. – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL :

Le Pôle Loisirs Enfance Jeunesse du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) a adressé à la commune une convention de mise à disposition du personnel communal travaillant sur le dispositif A.L.A.E. et T.A.P.

En effet, il y a lieu de contractualiser la mise à disposition des agents communaux exerçant les fonctions d'Animateurs durant les temps A.L.A.E. (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) et les temps T.A.P. (Temps d'activités périscolaires).

Cette convention est élaborée avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

Votes : POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7) G.R.D.F. – CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVÉ EN HAUTEUR :

Il a été adopté une convention avec GRDF pour l'occupation domaniale d'installations d'équipements de « télérelevé » en hauteur sur certains bâtiments communaux (Compteurs communicants gaz). En contrepartie GRDF s'engage à payer à la commune, une redevance annuelle sur chaque site équipé. Ce déploiement national ne s'effectuera qu'à partir de 2016.

Votes : POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

8) SYADEN – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES :

Dans la perspective de la fin des tarifs règlementés d'électricité à l'horizon du 31/12/2015 pour les contrats au tarif « Jaune » et « Vert » (>36kVA), le SYADEN a décidé d'organiser un groupement d'achat public d'électricité départemental.

Ce projet ambitionne de mettre en place un service d'achat optimisé et mutualisé de l'énergie, coordonné par les services du SYADEN. Celui-ci offre en outre la possibilité pour les collectivités qui le souhaiteraient de s'inscrire dans une démarche de performance et de maîtrise des consommations énergétiques.

Pour PALAJA, 3 contrats sont concernés : la MAIRIE, la SALLE POLYVALENTE (avec ancien stade et bâtiments annexes) et le NOUVEAU STADE (avec vestiaires et salle annexe).

La municipalité décide d'adhérer à ce groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés.

Votes : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9) LOCAL ASSOCIATIF – MISSION D'HONORAIRES ARCHITECTE :

Dans le cadre de la création d'un local associatif dans l'ancien quai d'apport à vendanges, situé rue La Farga, une mission d'honoraires est confiée à l'Atelier d'Architecture SARDA Jérôme, portant sur la réalisation de l'esquisse, du relevé de l'état des lieux, de la réalisation de l'avant-projet sommaire et de l'avant-projet définitif pour un montant de 2.000 € HT.

Votes : POUR : 12 CONTRE : 1 ABSTENTION : 5

10) VOIRIE COMMUNALE – MISSION D'HONORAIRES GEOMETRE :

Suite à la rétrocession de parcelles, de voies de lotissements privés à la commune de Palaja, il y a lieu d'actualiser les surfaces et longueurs des différents espaces et voies du domaine public communal. Ainsi, les tableaux et les plans de la voirie communale seront mis à jour.

Cette prestation est confiée au Cabinet de Géomètre LEFEVRE. Elle s'élève à 1.800 € HT.

Votes : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11) GROUPE SCOLAIRE ET MATERNELLE – CONVENTION DE FINANCEMENT ANNUELLE :

Une convention pour définir les modalités de financement des dépenses de fonctionnement des écoles maternelle et primaire de notre village est approuvée. Ce document concerne les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de l'année 2014/2015 et le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2015/2016, soit l'année civile 2015.

Ce document a été réalisé selon les préconisations de Mr le Receveur Municipal de la commune.

Mr le Maire est autorisé à signer ces conventions.

Votes : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

La séance est levée à 23 heures.